

Recours au Règlement—M^{lle} MacDonald

LA POSITION DU MINISTRE À L'ÉGARD DU PROJET DE KING POINT

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur le Président, à supposer qu'on accède à la demande du CIY, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien envisage-t-il de revenir sur son refus concernant le projet de développement de King Point et donnera-t-il le feu vert à ce projet?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, après avoir observé le comportement du député du Yukon au cours des années, je suis maintenant suffisamment prévenu pour ne pas répondre aux questions hypothétiques de cette nature.

Des voix: Une brève question supplémentaire.

M. le vice-président: Présentation des rapports des comités spéciaux et permanents. Le très honorable député de Yellowhead (M. Clark).

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. CLARK (YELLOWHEAD)—LES PROPOS DE M^{ME} EROLA AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

Le très hon. Joe Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Madame le ministre de la Consommation et des Corporations a laissé entendre aujourd'hui, dans ses réponses à propos du projet de loi S-31, que le gouvernement pourrait prendre l'habitude de faire exécuter une loi que le Parlement n'a pas encore adoptée. J'interviens tout simplement pour me réserver le droit d'examiner si cette façon de procéder est régulière et peut-être . . .

Des voix: Règlement!

M. le vice-président: Le député a réussi à présenter son argument. A vrai dire, ce n'est pas un rappel au Règlement. Il s'est fait entendre.

M. Nielsen: C'est le très honorable député.

M. le vice-président: Présentation de rapports des comités spéciaux et permanents.

M^{LLE} MACDONALD—L'INCUPLATION DE BERNARD EVANS DANS LE RAPPORT DU SOUS-COMITÉ PARLEMENTAIRE

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à propos des questions que j'ai posées pendant la période des questions relativement au rapport d'un sous-comité parlementaire qui a étudié notre régime pénitentiaire. Ce rapport inculpait à tort, comme on l'a su par la suite, un certain Bernard Evans. Cette mise en accusation a eu de très lourdes conséquences pour la vie et la carrière de cette personne. Il s'agissait du rapport d'un sous-comité parlementaire.

Je voudrais que vous me disiez, monsieur le Président, comment faire pour redresser la situation, étant donné que ni le ministre de la Justice (M. MacGuigan) ni le solliciteur général (M. Kaplan) n'ont voulu, lorsque je les ai interrogés, s'engager

à étudier la question ou à réparer le tort très grave ainsi causé. C'est pourquoi je voudrais savoir ce qu'on peut faire pour réparer une injustice dont le Parlement est responsable.

M. le vice-président: La présidence ne peut pas obliger un comité à se reprendre.

M. Nielsen: Le Parlement peut le faire.

M. le vice-président: La présidence ne peut pas donner de directives aux comités de la Chambre. Elle s'engage, cependant, à étudier l'affaire. Je signale à la représentante qu'elle pourrait toujours décider de présenter une motion.

* * *

FEU JOHN F. KENNEDY

L'ANNIVERSAIRE DE L'ASSASSINAT DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Maurice Harquail (Restigouche): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous constaterez sans doute, après vérification que la Chambre est d'accord pour me permettre de présenter une motion découlant d'une déclaration faite aux termes des dispositions de l'article 21 du Règlement cet après-midi, au sujet d'une affaire très spéciale. Il s'agit en effet d'une demande de la Chambre en vue de transmettre un message, par l'entremise du premier ministre suppléant et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen), à la population américaine et à la famille Kennedy, en commémoration de l'assassinat du président, feu John F. Kennedy, trente-cinquième président des États-Unis d'Amérique.

M. le vice-président: Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer sa motion?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Le député peut-il proposer sa motion?

M. Harquail: Monsieur le Président, je vous demande de vous reporter à la déclaration que j'ai faite aux termes des dispositions de l'article 21 du Règlement, qui commence . . .

M. le vice-président: Le député a été autorisé à proposer une motion et je lui demanderai de le faire tout de suite.

M. Harquail: Très bien, monsieur le Président. Je propose:

Que le premier ministre suppléant et secrétaire d'État aux Affaires extérieures transmette et exprime, au nom de tous les députés et des Canadiens, nos condoléances à la famille Kennedy à l'occasion du vingtième anniversaire de l'assassinat du trente-cinquième président des États-Unis, le regretté John F. Kennedy.

M. le vice-président: Le député du Yukon (M. Nielsen) a la parole.

M. Nielsen: Monsieur le Président, nous partageons les sentiments exprimés par le député, cela ne fait aucun doute. Mais comme il demande de communiquer à la famille Kennedy les condoléances de tous les députés, il vaudrait mieux que vous soyez notre messenger et transmettiez ce message en notre nom à tous.